

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2015

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, Serge Pavan, J.Michel Desplan et Alain Trey

Absents excusés : J.Damien Laborde et Cedric Sagué

Mme le Maire ouvre la séance et procède à l'approbation du PV du Conseil du 13 novembre 2015 (adopté à l'unanimité)

Lecture par Mme le Maire d'une lettre du Conseil Général concernant les événements du 13 novembre 2015 et de la mise en place de l'état d'urgence

ORDRE DU JOUR

1. Dossier accessibilité :

Concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux, Madame le Maire explique que compte-tenu de la complexité de sa mise en place, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de la mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement de la commune formalisé par un AGENDA d'ACCESSIBILITE programmé et nommé ADAP.

La commune s'est attachée les services de la STE ACCESSIBAT afin que l'ADAP de la commune soit déposé auprès du préfet avant fin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'engagement de la commune dans l'élaboration de l'ADAP.

- de valider le calendrier des travaux établis sur 3 ans pour une estimation maximum de 18 026 €
- d'autoriser Madame le Maire à instruire les demandes de subventions à chaque organisme (Etat / Conseil Départemental / Conseil Régional)

Délibération prise à l'unanimité

2. Auberge du Crabère :

L'état des lieux a été réalisé, la caution de 2100€ peut être remboursée aux gérants, aucun élément négatif n'ayant été relevé.

Concernant la reprise de certains matériels par la Mairie, après discussion avec les intéressés il est prévu de racheter :

- La table d'hôte et 2 buffets bas pour 300€
- L'installation pour la réception de la télévision 1000€
- L'éclairage LED du pourtour de la salle commune 500€
- Installation de petits matériels dans les salles de bain 200€

Tous ces matériels viendront enrichir le patrimoine de l'Auberge pour la somme de 2000 €.

La délibération concernant le remboursement de la caution et la reprise du matériel est adoptée à l'unanimité.

3. SAMAID :

Prise d'une délibération concernant l'attribution d'une subvention de 250€ à la SAMAID

Délibération prise à l'unanimité

4. Questions diverses :

- Arbre de Noël le 20 décembre 2015 : le matin décoration du sapin, l'après-midi animations et goûter. Cette manifestation organisée par la commune en collaboration avec Nadine Decremps et d'autres parents.
- Départ des aubergistes le 27 décembre, la Mairie s'associe au pot de départ.
- Fêtes de fin d'année : le 1^{er} janvier les Amis de Melles et les Saoumets organisent en fin d'après-midi un vin chaud, chocolat

devant la Mairie, à la suite la commune propose un petit feu d'artifice pour clôturer cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Le Conseil Municipal

Le Maire,
Annie AYRAL

